



CHARENTE-MARITIME
Commune de Saint-Augustin

Séance du conseil municipal du 16 Mai 2018

L'an deux mille dix-huit le seize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de M. Francis HERBERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2018

PRESENTS : MM. HERBERT Francis, PREAU Anne-Marie, GUILLOU Norbert, BERTHELOT Evelise, NADAUD Raymond, BERNARD-BARTHE Pierre (arrivé à 19 h 05), JOUAN Patrick, SIMON Sylvie (arrivée à 19 h 13), FOURETS Jean-David (arrivé à 19 h 05), BONMORT Jean-Pierre, ARNOULT Christian, RENEIX Sandrine (arrivée à 19 h 10), MAISON Edwige.

Absent excusé : M. LARRIEU Freddy ayant donné pouvoir à M. GUILLOU Norbert.

Secrétaire de séance : Mme MAISON Edwige.

INSTITUTION ET VIE PUBLIQUE- FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

2018-036 Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Considérant leurs horaires d'arrivée, MM. FOURETS, BERNARD-BARTHE, RENEIX et SIMON n'ont pas pris part au vote de cette première question.

Après proposition du maire, le Conseil Municipal décide d'approuver par 10 voix pour le procès-verbal de la séance du 11 avril 2018.

2018-037 Démission des fonctions d'un adjoint

M. le maire informe l'assemblée de la décision de M. Pierre BERNARD-BARTHE lequel a choisi de présenter sa démission de ses fonctions de 2^{ème} adjoint et de la conservation de son mandat de conseiller municipal.

Conformément à l'article 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERNARD-BARTHE a saisi Monsieur le Préfet de La Rochelle en ce sens. Par courrier reçu le 9 mai 2018 Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort a fait part à Monsieur le Maire de son acceptation.

Après en avoir délibéré, les membres présents :

- Prennent acte de la décision de M. Pierre BERNARD-BARTHE et de la remontée d'un cran de M. Jean-Pierre BONMORT au tableau des adjoints.
- Donne un avis favorable par 11 voix pour et 3 abstentions (MM. BERNARD-BARTHE – BONMORT Jean-Pierre – ARNOULT Christian) afin de garder à trois le nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire propose de fixer au plus tôt la date d'une prochaine séance dont l'ordre du jour inclura la détermination du nombre de postes d'adjoint et l'élection d'un nouvel adjoint. L'assemblée délibérante en prend acte.

Domaine et patrimoine

2018-038 Règlement intérieur du marché

Faisant suite à la réunion du 23 avril 2018 avec les commerçants sédentaires, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer à nouveau sur l'adoption du règlement intérieur du marché communal qui aurait lieu une fois par semaine soit le mardi et non plus 4 fois. Il sollicite donc les membres présents afin de modifier le règlement intérieur du marché en ce sens.

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le syndicat des commerçants sédentaires et la chambre de commerce et d'industrie ont émis un avis favorable à la modification du règlement intérieur du marché de producteurs et d'artisans locaux de SAINT-AUGUSTIN

Considérant que ce même avis a approuvé le régime des droits de place et stationnement fondé sur un mode de calcul unique au mètre linéaire de vente fixé chaque début d'année par décision du maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et 1 abstention :

- adopte le règlement intérieur **ci-annexé**,
- décide que les droits de place obéissent à un mode de calcul unique au mètre linéaire,

- charge M. le maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal et l'application du règlement intérieur.

Finances locales – Subvention

2018-039 Demande de subvention au conseil départemental – Aménagement paysager des espaces publics au centre bourg

Le Maire informe les membres présents que dans le cadre du fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes de moins de 5000 habitants les travaux d'aménagements paysagers sont éligibles à l'obtention d'une subvention. Le taux en vigueur s'élève à 35 % sur un montant de travaux plafonné à 100 000 € hors taxe.

L'aménagement des espaces publics du centre bourg prévoit ce type de travaux dont le montant hors taxe des dépenses est fixé à 66 771.06 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De solliciter une subvention du conseil départemental selon le plan de financement suivant :

Département	23 369.87
Autofinancement	43 401.19

De demander l'autorisation de pouvoir commencer les travaux sans attendre la décision d'attribution de l'aide.

Date prévisionnelle de début des travaux 2^{ème} trimestre 2018.

Voirie

2018-040 Dénomination d'une voie – Lotissement des Aveneaux

Le maire propose à l'assemblée de déterminer un nom de rue pour la voie desservant le lotissement des Aveneaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de dénommer la voie en question « Impasse de la Filée ».

Aide sociale

2018-041 Demande d'aide financière pour le règlement d'une facture d'électricité

L'assistante sociale du secteur a transmis une fiche de liaison relative à une personne retraitée vivant seule et étant domiciliée sur le territoire communal. Elle rencontre des difficultés pour régler une facture en électricité dont le montant s'élève à 578.12 €.

Il s'agirait de pouvoir obtenir une aide globale de 250 € et de rembourser le solde en dix fois au concessionnaire du réseau.

Ce dossier a été présenté à la commission locale de concertation. Sa décision est la suivante :

- Aide de la Croix rouge : 60 €
- Aide de l'Entraide protestante : 60 €
- Aide du Secours catholique : 60 €

Il reste donc un solde de 70 € sur lequel Monsieur le Maire demande à l'assistance de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Considérant le budget détaillé de l'administré et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'octroyer un secours d'urgence de 70 €,

Autorise le Maire à procéder au règlement de cette somme directement au concessionnaire de réseau.

Aide sociale

2018-042 Demande de prêt pour le financement d'un permis de conduire

Monsieur le Maire fait part de la demande d'un agent communal qui sollicite l'obtention d'un prêt pour le financement de son permis de conduire.

Celui-ci pourrait bénéficier d'une procédure accélérée mais doit avancer la somme globale qui s'élève à 1200.00 €. Ses moyens ne le lui permettent pas.

A ce jour, la banque lui a refusé un prêt.

La collectivité pourrait régler cette somme et il propose de rembourser 100 € par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

D'ACCORDER un prêt de 1200 € à l'agent communal en question

AUTORISE le Maire à régler la somme de 1200 € à l'école de conduite retenue

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre un échéancier permettant à l'agent communal de rembourser à la collectivité 100 € par mois jusqu'à épuisement de la dette.

La séance est levée à 19 h 50 (dix-neuf heures cinquante=

Affiché le 23/05/2018

Le Maire, F. HERBERT